



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 39986

Texte de la question

M. Michel Delebarre attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche au sujet de la baisse annoncée des personnels d'encadrement des élèves dans de nombreux établissements scolaires à compter de septembre prochain. Le principe selon lequel la réduction du nombre d'élèves inscrits dans un établissement engendrerait automatiquement la suppression de plusieurs postes de surveillants ou d'aides-éducateurs ne peut être retenu. L'école de la République se doit d'offrir à ses enfants une éducation de qualité. À cet effet, elle doit profiter de la baisse démographique pour renforcer ses équipes éducatives et non en faire un prétexte pour mieux justifier des suppressions de postes. Nos enfants n'ont en aucun cas à faire les frais des restrictions budgétaires voulues par le Gouvernement. L'éducation doit demeurer une priorité, si des économies sont à faire, ce n'est certainement pas à ce niveau. Aussi il aimerait savoir ce que le Gouvernement entend répondre aux personnels de l'éducation nationale et aux parents d'élèves actuellement mobilisés sur cette question, dans de nombreux établissements, notamment dans le Nord - Pas-de-Calais et dans le Dunkerquois en particulier.

Texte de la réponse

La loi de finances pour 2004 confirme la priorité donnée à l'éducation, la progression réelle du budget de l'enseignement scolaire étant de 2,8 % par rapport à 2003. Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pourra effectuer un recrutement de 13 000 assistants d'éducation à compter de septembre 2004, dont 9 000 au titre du remplacement des MI/SE. Ces recrutements permettront de couvrir les fonctions essentielles actuellement assurées par les maîtres d'internat, surveillants d'externat et les aides-éducateurs (notamment l'aide aux élèves handicapés, la surveillance, la maintenance informatique). Cet effort budgétaire témoigne de la résolution à maintenir un nombre important de jeunes adultes dans des établissements scolaires, pour contribuer à une meilleure éducation et un meilleur encadrement des élèves. Dans ce cadre, à la rentrée 2004, outre les moyens compensant la suppression des MI/SE, l'académie de Lille s'est vu attribuer une dotation de 366 emplois d'assistants d'éducation. Il appartient aux autorités académiques compte tenu des impératifs pédagogiques et des moyens dont elles disposent de répartir ces moyens en fonction des besoins de l'ensemble des structures scolaires. En ce qui concerne le Dunkerquois, les autorités académiques sont donc les mieux à même d'explicitier cette situation particulière.

Données clés

Auteur : [M. Michel Delebarre](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39986

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 2004, page 3770

Réponse publiée le : 31 août 2004, page 6801